

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois à Brazzaville

DESTINATIONS	ABONNEMENTS				NUMERO	
	1 AN		6 MOIS		Voie ordinaire	Voie avion
	Voie ordinaire	Voie avion	Voie ordinaire	Voie avion		
Etats de l'ex-A. E. F.		5.065		2.535		215
CAMEROUN		5.065		2.535		215
FRANCE - A. F. N. - TOGO	4.875	6.795	2.440	3.400	205	285
Autres pays de la Communauté		6.795		4.840		405
Etats de l'ex-A. O. F.		6.795		3.400		285
EUROPE		8.400		4.200		350
AMERIQUE et PROCHE-ORIENT		9.745		4.875		410
ASIE (autres pays)	4.945	12.625	2.745	6.315	210	520
CONGO (Kinshassa) - ANGOLA		6.100		3.050		255
UNION SUD-AFRICAINE		7.250		3.025		305
Autres pays d'Afrique		8.795		4.400		370

ANNONCES : 115 francs la ligne de 50 lettres, signes ou espaces, les lignes de titres ou d'un corps autre que le corps principal du texte comptant double.
 PUBLICATIONS relatives à la propriété foncière, forestière et minière : 130 francs la ligne de 56 lettres ou espaces.

ADMINISTRATION : BOITE POSTALE 2087 A BRAZZAVILLE.

Règlement : espèces, par mandat-postal, par chèque visé pour provision et payable à BRAZZAVILLE, libellé à l'ordre du Journal officiel et adressé au Secrétariat Général du Gouvernement avec les documents correspondants

S O M M A I R E

République Populaire du Congo

Ordonnance n° 40-70 du 24 septembre 1970, portant nationalisation des Sociétés SIAN SOSU- NIARI et leurs filiales..... 553

Ordonnance n° 41-70 du 24 septembre 1970, portant création de la Société Congolaise Agre-Industrielle (SIA-CONGO)..... 553

Présidence du Conseil d'Etat

Décret n° 70-310 du 25 septembre 1970, portant organisation de la Société Congolaise Agro- Industrielle (SIA-CONGO)..... 553

Défense Nationale

Décret n° 70-294 du 15 septembre 1970, portant nomination d'un officier de l'Armée Populaire Nationale..... 553

Décret n° 70-293 du 14 septembre 1970, portant nomination d'un officier de l'Armée Populaire Nationale au poste d'attaché militaire auprès de l'Ambassade du Congo à Moscou..... 554

Vice-Présidence du Conseil d'Etat, chargé du Commerce, de l'Industrie et des Mines

Décret n° 70-295 du 16 septembre 1970, portant nomination d'un directeur général de la Société Congolaise de disques..... 554

Ministère de Développement, chargé des Eaux et Forêts

Actes en abrégé..... 554

Ministère de la Justice Garde des Sceaux

Actes en abrégé..... 555

Ministère de l'Education Nationale		Secrétariat d'Etat au Développement chargé des Postes et Télécommunications, de l'Aviation Civile, du Tourisme, de l'Urbanisme et de l'Habitat	
<i>Décret n° 70-296</i> du 16 septembre 1970, portant nomination d'un professeur de Lycée, en qualité de directeur du centre national de Recherche et d'Action pédagogique.....	555	<i>Rectificatif n° 3802</i> du 9 septembre 1970, à l'arrêté n° 1479 /P et T du 4 mai 1970, portant promotion des agents contractuels des catégories G et H des Postes et Télécommunications de la République Populaire du Congo.....	609
<i>Actes en abrégé</i>	556	Postes et Télécommunications	
Ministère de la Santé Publique		<i>Actes en abrégé</i>	609
<i>Actes en abrégé</i>	603	Propriété Minière, Forêts, Domaines et Conservation de la Propriété Foncière	
Ministère du Travail		Service des mines.....	609
<i>Décret n° 70-297</i> du 17 septembre 1970, portant rectificatif à l'article 1 ^{er} (2 ^o) du décret n° 70-69 du 11 mars 1970, déterminant les niveaux de recrutement dans les catégories de la Fonction publique.....	603	Domaines et propriété foncière.....	609
Ministère de l'Administration du Territoire		Avis et Communications émanant des Services Publics	
<i>Actes en abrégé</i>	604	<i>Rectificatif</i> à la situation au 30 septembre 1969....	609
Ministère des Finances et du Budget		<i>Rectificatif</i> à la situation de la Banque centrale des Etats de l'Afrique Equatoriale et du Cameroun.....	609
<i>Décret n° 70-292</i> du 14 septembre 1970, portant transfert de crédits.....	606	Banque centrale (situation au 28 février 1970).....	610
<i>Actes en abrégé</i>	607		
Jeunesse et Sports			
<i>Actes en abrégé</i>	608		

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

ORDONNANCE n° 40-70 du 24 septembre 1970, portant nationalisation des sociétés SIAN, SOSUNIARI et leurs filiales.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT,

Vu la constitution du 30 décembre 1969 ;

Vu les actes constitutifs des sociétés SIAN et SOSUNIARI ;

Vu les conventions passées entre l'Etat congolais et lesdites sociétés ;

Vu les garanties et avals donnés par l'Etat congolais à l'égard des dettes contractuelles des sociétés SIAN et SOSUNIARI ;

Attendu qu'en date du 19 septembre 1970 les sociétés SIAN et SOSUNIARI ont notifié à leurs personnels l'arrêt de la production à la fin du mois de septembre, que le Gouvernement congolais n'a pas été informé d'une réunion préalable du conseil d'administration qui seul peut prendre une décision d'une telle gravité ;

Vu la manière cavalière dont la direction des sociétés SIAN et SOSUNIARI a fait parvenir au Gouvernement congolais ampliation de documents ronéotypés annonçant pour la fin du mois de septembre la fermeture des entreprises SIAN et SOSUNIARI ;

Attendu que les dettes contractuelles des sociétés SIAN et SOSUNIARI ont été garanties par l'Etat congolais qui, en outre participe au capital de l'une de ces sociétés, qu'il en résulte que l'Etat congolais aurait dû être associé aux graves décisions prises alors qu'il a été simplement informé et ensuite mis devant le fait accompli ;

Le bureau politique et le conseil d'Etat entendu,

ORDONNE :

Art. 1^{er}. — Sont nationalisés et transférés à l'Etat congolais, tous les biens meubles et immeubles des sociétés SIAN et SOSUNIARI ainsi que des annexes ou des filiales résultant de toutes les activités connexes desdites sociétés, notamment : grands moulins, huileries, élevage, usines d'aliments de bétail, transports terrestres, fluviaux ou aériens, hôtel, restaurant, activités de services, ainsi que éventuellement, tous les droits et valeurs mobiliers ou immobiliers appartenant à ces sociétés ou à leurs filiales.

Art. 2. — La présente ordonnance qui entre en vigueur à compter du 25 septembre 1970, sera promulguée comme loi de l'Etat.

Brazzaville, le 24 septembre 1970.

Le Commandant M. N'GOUABI.

ORDONNANCE n° 41-70 du 24 septembre 1970 portant création de la Société Congolaise Agro-Industrielle (SIA Congo).

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT,

Vu la constitution du 30 décembre 1969 ;

Vu l'ordonnance n° 40-70 du 24 septembre 1970 portant nationalisation des sociétés SIAN, SOSUNIARI et leurs filiales ;

Le bureau politique et le conseil d'Etat entendus,

ORDONNE :

Art. 1^{er}. — Il est créé une Société Congolaise Agro-Industrielle (dénommée SIA Congo).

La Société Congolaise Agro-Industrielle (SIA Congo) est un organisme public à caractère industriel agricole et commercial doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière

Art. 2. — Sont dévolus à la Société Congolaise Agro-Industrielle les biens et les différentes activités nationalisés par l'ordonnance n° 40-70 du 24 septembre 1970.

Art. 3. — Les activités de la Société Congolaise Agro-Industrielle sont constituées en différentes unités industrielles qui seront créées par décret pris en conseil d'Etat.

Art. 4. — Par décret pris en conseil d'Etat il sera défini les conditions d'organisation et de fonctionnement ainsi que les statuts de la Société Congolaise Agro-Industrielle et de ses différents organismes constitutifs.

En attendant la parution de ces textes des décisions provisoires pourront y suppléer chaque fois que de besoin.

Art. 5. — La présente ordonnance qui entre en vigueur à compter du 25 septembre 1970 sera promulguée comme loi de l'Etat.

Brazzaville, le 24 septembre 1970.

Le Commandant M. N'GOUABI.

PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ÉTAT

DÉCRET n° 70-310 du 25 septembre 1970, portant organisation de la Société Congolaise Agro-Industrielle (SIA Congo).

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT,

Vu la constitution du 30 décembre 1969 ;

Vu l'ordonnance n° 41-70 du 24 septembre 1970 portant création de la Société Congolaise Agro-Industrielle ;

Le conseil d'Etat entendu,

DÉCRÈTE :

Art. 1^{er}. — Les activités de la Société Congolaise Agro-Industrielle sont constituées en différentes unités industrielles.

En conséquence sont créées les unités industrielles ci-après dans le cadre de la Société Congolaise Agro-Industrielle :

- 1° Le complexe sucrier n° 1 (ex-SIAN)
- 2° Le complexe sucrier n° 2 (ex-SOSUNIARI) ;
- 3° La société d'importation de transformation et de distribution du blé ;
- 4° La société d'huiles du Congo ;
- 5° La société d'aliments de bétail ;
- 6° La société nationale d'élevage.

Art. 2. — Chacune des unités industrielles créées par l'article 1^{er} du présent décret travaille sous l'autorité d'une direction.

Les directions travaillent sous l'autorité de la direction générale de la Société Congolaise Agro-Industrielle qui est l'organe hiérarchique de coordination technique administratif et comptable.

Art. 3. — Le présent décret qui entre en vigueur à compter du 25 septembre 1970 sera publié au *Journal officiel* et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 25 septembre 1970.

Le Commandant M. N'GOUABI.

DEFENSE NATIONALE

DÉCRET n° 70-294 du 15 septembre 1970, portant nomination d'un officier de l'Armée Populaire Nationale.

LE PRÉSIDENT DU C.C. DU P.C.T.,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT,

Sur proposition de la commission permanente à l'armée

Vu la constitution du 30 décembre 1969 ;

Vu la loi n° 16-61 du 16 janvier 1961 portant organisation de la défense du territoire de la République Populaire du Congo ;

Vu la loi n° 17-61 du 16 janvier 1961 portant organisation et recrutement des forces armées de la République ;

Vu l'ordonnance n° 1-69 du 6 février 1969 modifiant la loi n° 11-66 du 22 juin 1966 portant création de l'Armée Populaire Nationale ;

Vu le décret n° 64-136 du 24 avril 1964 sur l'avancement dans l'armée, modifié par le décret n° 68-114 du 4 mai 1968 ;

Vu le décret n° 66-77 du 18 février 1966 portant création d'armes et services dépendant de l'armée,

DÉCRÈTE :

Art. 1^{er}. — Le lieutenant Madzela (Louis) de l'armée de terre (infanterie) est nommé à titre fictif au grade de capitaine pour compter du 1^{er} octobre 1970.

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale et de la sécurité est chargé de l'exécution des dispositions du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Brazzaville, le 15 septembre 1970.

Le Commandant M. N'GOUABI.

—o—

DÉCRET N° 70-293 du 14 septembre 1970 portant nomination d'un officier de l'Armée Populaire Nationale au poste d'attaché militaire auprès de l'ambassade du Congo à Moscou.

LE PRÉSIDENT DU C.C. DU P.C.T.,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT,

Sur proposition de la commission permanente à l'armée ;

Vu la constitution du 30 décembre 1969 ;

Vu le décret n° 69-92 du 2 mars 1969 portant organisation du ministère des affaires étrangères ;

Vu le décret n° 61-143 du 27 juin 1961 portant statut commun des cadres du personnel diplomatique et consulaire de la République Populaire du Congo ;

Vu les décrets nos 62-287 du 8 septembre 1962 et 67-116 DAGIM du 16 mai 1967 fixant la rémunération des agents diplomatiques et consulaires de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 67-102 du 16 mai 1967 réorganisant les structures des ambassades de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret 70-111 du 15 avril 1970 relatif aux intérimaires des membres du conseil d'Etat,

DÉCRÈTE :

Art. 1^{er}. — Le lieutenant Madzela (Louis), précédemment chef du 3^e bureau de l'Etat-major général de l'Armée Populaire Nationale est nommé en qualité d'attaché militaire auprès de l'ambassade de la République Populaire du Congo en Union des Républiques Socialistes Soviétiques à Moscou.

Art. 2. — Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Brazzaville, le 14 septembre 1970.

Le Commandant M. N'GOUABI.

Par le Président de la République,
Président du C.C. DU P.C.T.,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil d'Etat :

Le ministre des finances et du budget,

B. MATINGOU.

Le ministre des affaires étrangères,

A. ICKONGA.

VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT, CHARGE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

DÉCRET N° 70-295 du 16 septembre 1970, portant nomination de M. Tathy (Félix) en qualité de directeur général de la Société Congolaise de Disques.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT,

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 16-67 du 22 juin 1967, déterminant certaines règles d'administration et de gestion communes aux entreprises d'Etat ;

Vu l'ordonnance n° 30-70 du 18 août 1970 portant création de la Société Nationale de Disques ;

Vu le décret n° 69-147 du 27 mars 1969 portant nomination de M. Boukambou (Julien) en qualité de directeur de l'usine de disques ;

Le conseil d'Etat entendu,

DÉCRÈTE :

Art. 1^{er}. — M. Tathy (Félix), attaché des services administratifs et financiers de 4^e échelon est nommé directeur général de la Société Congolaise de Disques (SOCODI).

Art. 2. — Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé et sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Brazzaville, le 16 septembre 1970.

Le Chef de Bataillon M. N'GOUABI.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil d'Etat :

Le Vice-président du conseil d'Etat, chargé
du commerce, de l'industrie et des mines.

Le Commandant A. RAOUL

Le ministre des affaires sociales
de la santé et du travail,

C. N'GOUOTO.

Le ministre des finances et du budget,

B. MATINGOU.

—o—

MINISTÈRE DE DÉVELOPPEMENT, CHARGE DES EAUX ET FORÊTS.

Actes en abrégé

— Par arrêté n° 3807 du 9 septembre 1970, sous réserve des droits des tiers il est attribué à M. Pambou (Pierre) un permis temporaire d'exploitation n° 524/RPC de 1 500 hectares en 2 lots valable 7 ans à compter du 15 juin 1970.

Ce permis est défini comme suit :

Lot n° 1 :

Région du Niari, district de Mossendjo : 1000 hectares.

Rectangle ABCD de 2 500 mètres sur 4 000 mètres ;

Le Point d'origine est situé au confluent des rivières Louessé et Sinenga ;

Le point A est situé à 6 kilomètres du point d'origine selon un orientation géographique de 275° ;

Le point B est situé à 2, 500 km du point A selon un orientation géographique de 50° ;

Le rectangle se construit au Nord-Est de AB.

Lot n° 2 :

Région du Niari, district de Mossendjo : 500 hectares.

Rectangle ABCD de 2 000 mètres sur 2 500 mètres :
Le point d'origine est situé au confluent des rivières Louessé et Sinenga ;

Le point A est situé à 6 kilomètres du point d'origine selon un orientation géographique de 285° ;

Le point B est situé à 2 kilomètres du point A selon un orientation géographique de 150° ;

Le rectangle se construit au Sud-Est de la base AB.

— Par arrêté n° 3806 du 9 septembre 1970, est autorisé l'affermage par M. Guillamot des lots n°s 3 et 5 de 1 700 hectares chacun du permis 509/R.C. attribué à M. De Noyette par arrêté n° 2259 du 13 juin 1968.

La présente autorisation prend effet à compter du 1^{er} septembre 1970, M. Guillamot devra acquitter avant le 1^{er} septembre de chaque année pendant toute la durée de l'exploitation en fermage l'annuité de la taxe de fermage prévue par les textes en vigueur.

Il devra également acquitter la taxe territoriale dont les échéances sont fixées au 4 mai de chaque année.

— Par arrêté n° 3805 du 9 septembre 1970, sous réserve des droits des tiers il est attribué à M. Koumba (Bernard), déclaré adjudicataire du lot n° 7 aux adjudications de permis délimités du 28 avril 1970, un permis temporaire d'exploitation de 7 700 hectares environ portant le n° 531/R.P.C.

Ce permis est valable pour une durée de 15 ans à compter du 1^{er} septembre 1970.

Le permis n° 531/R.P.C. est situé dans la région du Niari, district de Mayoko et est délimité comme suit :

Limite Sud : la section du parallèle passant à 4 000 mètres au Nord du point d'origine A (Bac de la Louessé sur la route Mayoko N'Goubou-N'Goubou) entre cette route et la rivière Moussondji.

Limite Nord : la section du parallèle passant à 10 000 mètres au Nord du point d'origine A défini ci-dessus entre la route Mayoko-N'Goubou-N'Goubou et la rivière Moussondji.

Limite Est : la route Mayoko-N'Goubou-N'Goubou entre les 2 parallèles définis ci-dessus.

Limite Ouest : la rivière Moussondji entre les 2 parallèles définis ci-dessus.

M. Koumba (Bernard) est soumis à tous les règlements forestiers et de la main d'œuvre en vigueur ainsi qu'aux clauses et conditions du cahier des charges n° 915 du 9 juin 1970 joint au présent arrêté.

— Par arrêté n° 3804 du 9 septembre 1970, sous réserve des droits des tiers, il est accordé à M. Missamou (Marius) un permis temporaire d'exploitation n° 528/R.P.C. de 2 500 hectares en 2 lots valable 7 ans à compter du 15 juin 1970.

Ce permis est défini comme suit :

Lot n° 1 :

Situé dans la région du Niari, district de Kibangou, 1 500 hectares ;

Rectangle CDEF de 6000 mètres sur 2 500 mètres.

Le point d'origine se situe au bac sur la rivière Leboulou de la route Kibangou-Massendjo ;

Le point A est situé à 5 kilomètres du point d'origine selon un orientation géographique de 35° ;

Le point B est situé à 4 kilomètres du point A selon un orientation géographique de 125° ;

Le point C (point de base) est situé à 0,900 km du point B selon un orientation géographique de 35° ;

Le point D est situé à 2,500 km du point C selon un orientation géographique de 125° ;

Le rectangle se construit au Nord-Ouest de CD.

Lot n° 2 :

Situé dans la région du Kouilou, district de Madingo-Kayes, 1 000 hectares ;

Rectangle ABCD de 5 000 mètres sur 2 000 mètres.

Le point d'origine est situé à la source de la rivière Mouana-M'Banza ;

Le point A est situé à 0,740 km du point d'origine selon un orientation géographique de 80° ;

Le point B est situé à 5 kilomètres du point A selon un orientation géographique de 20° ;

Le rectangle se construit à l'Ouest de la base AB.

— Par arrêté n° 3803 du 9 septembre 1970, est accordé à M. Engambé (Gabriel), demeurant 113, rue Louingui à Mounjali-Brazzaville, la réconduction pour un an, à compter du 1^{er} août 1970, la licence professionnelle de chasse commerciale aux crocodiles et varans attribuée par arrêté.

oOo

**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX**

Actes en abrégé

— Par arrêté n° 3851 du 14 septembre 1970, MM. Mayinguidi (Etienne) et Lenga (Placide), magistrats de 2^e grade 1^{er} groupe, titulaires de la licence en droit et diplôme de l'Institut des Hautes Etudes d'Outre-Mer de Paris sont promus au 2^e grade, 2^e groupe de la hiérarchie du corps judiciaire pour compter du 15 octobre 1969 en ce qui concerne M. Mayinguidi (Etienne) et du 23 juin 1970 en ce qui concerne M. Lenga (Placide) dates respectives de l'obtention de leurs diplômes.

oOo

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DÉCRET n° 70-296 du 16 septembre 1970, portant nomination de M. N'Gakégni (Prosper-Martin), professeur de lycée, en qualité de directeur du centre national de recherche et d'action pédagogique.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT,

Vu la constitution ;

Vu le décret n° 69-402 du 5 décembre 1969 portant réorganisation du ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 70-67 du 10 mars 1970 portant nomination du personnel de l'enseignement ;

Vu le décret n° 64-4 du 7 janvier 1964 fixant les indemnités de représentation accordées aux titulaires des postes de direction et de commandement ;

Le conseil d'Etat entendu,

DÉCRÈTE :

Art. 1^{er}. — M. N'Gakégni (Prosper-Martin), professeur de lycée, est nommé directeur du centre national de recherche et d'action pédagogique en remplacement de M^{lle} Bouhoutou (Hélène) appelée à d'autres fonctions.

Art. 2. — L'intéressé percevra l'indemnité de représentation prévue à l'article 6 du décret n° 64-4 du 7 janvier 1964 susvisé.

Art. 3. — Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Brazzaville, le 16 septembre 1970.

Le Chef de Bataillon M. N'GOUABI.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du conseil d'Etat :

Le ministre de l'éducation nationale,

H. LOPES.

Le ministre des affaires sociales,
de la santé et du travail,

Ch. N'GOUORO.

Le ministre des finances et du budget,

B. MATINGOU.

ACTES EN ABREGE

— Par arrêté n° 41 du 4 août 1970, sont déclarés admis à l'examen du Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires, session ordinaire du 24 juin 1970, les candidats et les candidates dont les noms suivent, classés par centre et par ordre alphabétique.

CENTRE DE JEAN-FÉLIX-TCHICAYA

Albino (Clément) ;
Aziakou (Pauline) ;
Bafounguila (Adolphe) ;
Bahouamio (Germaine-Eveline) ;
Batchy (Virginie) ;
Bikouta (Julienne) ;
Bassafi-N'Kandou (Jean) ;
Bouanga (Jeanne) ;
Boukaka (Jeannette-Sylvie) ;
Bowao (Odette) ;
Bonazébimio (Louise) ;
Bouyou-Tchibinda (Simone) ;
Concko (Jacqueline) ;
Gruz (Rcmiro-José) ;
Diatounga (Alfred-Dieudonné) ;
Dimina (Jean-Robert) ;
Djembo (Jeannine) ;
Djembo (Maurice) ;
Djimbi (Marie-Jeanne) ;
Ebiki (Rose) ;
Emboumou (Annick) ;
Eyéliéliélet (Rosalie) ;
Fayette-Tchitembo (Eliane-Line) ;
Foumanet (Simon-Pierre) ;
Gassackys (Raymond) ;
Goma-Makosso (Louis-Marie) ;
Ippet-Létembet (Alain) ;
Kamba (Aimé-Pierre-Marie) ;
Kandot (Brigitte-Rachel) ;
Kengué (Maurice) ;
Kodia-N'Tinou (Achille) ;
Kouloubouka-Misshou (Marcelline) ;
Lélo (François) ;
Lémouélé (Marcel) ;
Loemba-M'Boumba (Cécile) ;
Loemba (Moïse) ;
Loemba-Tchibonzé (Rosalie) ;
Loutchiéni-Nombo (Martine) ;
Mabikana-Bikouma (Germain) ;
Mafoumba-N'Dombo (Charles) ;
Magnoumba (Albert) ;
Mahoungou-N'Souni (Berthe-Désirée) ;
Makaya (Henriette) ;
Makinda (Dominique) ;
Makouanga (Jean) ;
Maloko (Marcel) ;
Malonda (Paul) ;
Malonda (Léontine-Emilie-R.) ;
Malounda (Charles) ;
Mambou (Etienne) ;
Mampouya (Donatien) ;
Matamba-Ivouvou ;
Mauline-Miéyé (Esther) ;
Mavoungou (Marie-Jeanne) ;

Mavoungou (Jean-Louis) ;
M'Rika (Rosalie-Guillaume) ;
M'Bongo-Fouti (Antoine) ;
Minguiel (Lydie) ;
Maurais (Alexandre-Lucien) ;
Mouanda (Aimée) ;
Moudzéo (Lambert) ;
Moukala (Gaton) ;
Moukété-Igoumba (Alexis) ;
M'Passi (Félix) ;
M'Pouta (Françoise-Yvette) ;
N'Djamba-Mouloungou (Jacqueline) ;
N'Founou (Philomène) ;
N'Gachili (Jean-Jacques) ;
N'Gangoula (Béatrice) ;
N'Goma (Jean-Paul) ;
N'Gombi-Tchingobo (Marie-Christine) ;
Nianga-N'Doumou (Roch) ;
Niongo (Marguerite) ;
N'Kounkou (Simone) ;
Ondongo-N'Gatsé (Armand) ;
Ovoula (Eugénie) ;
Packa (Gisèle-Claudine-Pierrette) ;
Paka (Robert) ;
Pambou (Maurice) ;
Pandzou (Léon) ;
Panghoud-(de Mauser Edouard) ;
Pembé (Benoitte) ;
Pembelo (Marie-Louise) ;
Pembellot (Genéviève) ;
Peyha Dieudonné ;
Poba (Joël) ;
Samba-Assitou (Mariam) ;
Samba (Protais) ;
Salabiakou (Léa-Aurélié) ;
Sarmiento (José-Alexandre) ;
Saya-N'Galiélé (Léonie) ;
Saye-N'Goulou (Gaspard) ;
Sitou-Mavoungou ;
Sitou-Mouéné (Odette) ;
Souatondo (Gabriel) ;
Soungou (Elisabeth) ;
Taty (Gilbert) ;
Taty-Malesso (Elisabeth) ;
Taty-N'Gombi (Marie-Josée) ;
Taty (Pélagie) ;
Taty-N'Zaou ;
Taty (René) ;
Taty-Tchitoula (Romaine) ;
Tchimbakala-Taty (Jean-Pierre) ;
Tchitchiély (Félicien) ;
Tchitombi (Raymond) ;
Tchiveindais (A.-Marie-Madeleine) ;
Tchiyembi (Paulin) ;
Tessé (Gisèle) ;
Tendart (Firmin-Guillaume) ;
Aquino-Pitra (Thomas) ;
Titi (Dieudonné-Joseph) ;
Tiangébéni-Tiangébéni (Albertine) ;
Yengozo-Zoba (Philippe) ;
Zahou (Monique-Brigitte) ;
Zahou-Taty (Hélène) ;
Zambi (Saturnin) ;
Zéba-Zaou (Marcelline) ;
Zengomopa-N'Toumba (Isabelle) ;
Zinga (Marie-Louise) ;
Zouagany (Olga-Régine-Véronique) ;
Bilankoué (Eugène).

Candidats libres :

Ayu-M'Bongo (A.-A.-Yves-Raphaël) ;
Bambi (Eugénie) ;
Bachy (Gabriel) ;
Damba (Robert-Donatien) ;
De Tene Sy Foutou (Yvette) ;
Djimbi (Stanislas) ;
Dongui-Massanga (Frédéric) ;
Kana (Gorges) ;
Kandhot (Virginie) ;
Kiyindou (François) ;
Kissangou (Ignace) ;
Kitsoukou (Basile) ;
Kouka (Alphonse) ;
Koutana (Jean-Claude) ;
Loulengo-Mayouya ;
Loumingou (Pierre-Daniel) ;
Magnoungou (Jean-Lucien) ;

Makosso (Jeanne) ;
 Mampouya (Basile) ;
 Manienza-Matézolo (Philomène) ;
 Mankessi (Victorine) ;
 Massamba (Jean-Paul) ;
 Mavoungou (Frédéric) ;
 Mavoungou-N'Kouta (Elisabeth) ;
 M'Boumba (Albertine) ;
 N'Gangoyé (Jacques) ;
 N'Got (Marcel) ;
 N'Gouala (Angélique) ;
 N'Zotobota (Marie-Rosalie) ;
 Passi (Emile) ;
 Pemba (Marguérile) ;
 Poaty-Loumbou (Simone) ;
 Poaty-Tchivoungou (Antoinette) ;
 Sabat (Joséphine) ;
 Samba (Anicet-Bruno-Léo) ;
 Samba (Guy-Arsène) ;
 Souali-Loemba ;
 Tchicaya (Elisabeth) ;
 Tchicaya-Soungou (Olga) ;
 Yoba-Balou (Auguste) ;
 Loembet (Frédéric) ;
 Tchicaya (Félix) ;
 Tchibinda (Célestin) ;
 Sitou (Louis) ;
 Kéhoua (André) ;
 Ilétsy-Oubala (Roger) ;
 N'Zila-Malanda (Antoine) ;
 Ignatios-Ramos-Lopez ;
 Ossouala (Aimée-Brigitte) ;
 Biahouala (Henriette) ;
 Lola-Tchimpolo (Emmanuel) ;
 Katylloumandou (Blaise) ;
 Kaniki (Raoul) ;
 Safou (René) ;
 N'Souami-M'Boungou (Léonie) ;
 N'Toula-Loemba (Marcelline) ;
 Pandi (Bertin) ;
 Pila (Charles) ;
 Tchissambou (Prosper) ;
 Labarre .

CENTRE DE TIÉ-TIÉ A

Abrou (Dieudonné) ;
 Assibouya-Yambo (Gilbert) ;
 Assina (Clément) ;
 Badinga (Jacob-Robert) ;
 Bakoua-M'Bébélet (Etienne) ;
 Bakoulou (Georges) ;
 Balenda (René) ;
 Balou (Moïse) ;
 Balouenguissa (Alphonsine) ;
 Batchy (Justin) ;
 Bédika (Angèle) ;
 Bembélé (Juste) ;
 Biafoukila (Louis) ;
 Biakou-Ganga (Françoise-Chantal) ;
 Biankatou-Londa (Marie-Claire) ;
 Bikou (Etienne) ;
 Bikoungou (Madeleine) ;
 Bilongo (Alphonsine) ;
 Bilongo (Jeannette) ;
 Bilongo-Ouénabouissi (Elisa) ;
 Bimbabou (Claude-Jean-Paul) ;
 Bimbéni (Marie-Jeanne) ;
 Bipia (Joseph) ;
 Bissombolo-Kaya (Thierry) ;
 Bouanga (Marie-Joseph) ;
 Bouka (Maurice) ;
 Boukou-Goma ;
 Boungou (Robert) ;
 Diakabana (Georgine) ;
 Dongui (René) ;
 Dzaba (Adèle) ;
 Egnaba (Marcel) ;
 Fouakanda (Ferdinand) ;
 Gayila (Albert le Grand) ;
 Ibala-Verou (Barthélémy) ;
 Ikapi (Seraphin) ;
 Itombi (Thérèse) ;
 Kengué (Alphonse) ;
 Kibangou (Patrick-B.) ;
 Kibongani (Léonard-Wilbord) ;
 Kiminou (Pierre-André) ;

Kinkondo (Bertin) ;
 Kitoula (Rose) ;
 Kombo-Bakala (Michel) ;
 Kombo (Jacques) ;
 Kombo-Tsiha (Aaron) ;
 Kongo (Blaise) ;
 Kossi (Jean) ;
 Kouanga (Jonas) ;
 Kouanzébiako (Michel) ;
 Koubahouka (Madeleine) ;
 Koumbemba (Jacques) ;
 Koubikana-N'Tékolo (Delphine) ;
 Kouka-N'Della (Lucienne) ;
 Mavoungou-Bayonne (Joseph) ;
 Mavoungou (Joseph) ;
 Mayala (Alphonse) ;
 Mayéla (Léon) ;
 Mayembo (Firmin) ;
 Mayouma (Bernadette) ;
 Mazaba-M'Pombo (Célestine) ;
 M'Bamba-Tchissafou (Albertine) ;
 M'Banzoulou (Albert) ;
 M'Bédi (Joseph) ;
 M'Bemba (Jean-Claude) ;
 M'Bembé (Albert-Pierre) ;
 M'Beméné (Marcel) ;
 M'Béri-Bilongo ;
 M'Bimi-N'Tselé (Christine) ;
 M'Biri (Hélène) ;
 M'Boukou (Norbert) ;
 M'Boumba (Romain) ;
 M'Boungou (Eugène) ;
 M'Boungou-N'Kaya (Philippe) ;
 M'Fouri (Barbe) ;
 Miamingui (Philippe) ;
 Miantoudila-N'Ganga (Philippe) ;
 Miénahata-Mazangama (Gisèle) ;
 Milandou (Léontine) ;
 Missamou-Loutété (Norbert) ;
 Missilou-Boukaka (Roland) ;
 Mitolo-Mayoukou (Laurent) ;
 Miyalou (Martin) ;
 Morreira (Josée) ;
 Mouakassa-Kimbatsa (Honoré) ;
 Mouanda (Camille) ;
 Moukassa (François) ;
 Moukila-Batissa (Zacharie) ;
 Moukoko (Jacques) ;
 Moukouari (Emilienne) ;
 Mounguiengui (Raoul) ;
 Moussabou-Mabiala (Pascal) ;
 M'Pakou-Massala (Lucien) ;
 M'Passi (Henriette) ;
 M'Piayi-M'Péné (Joachim) ;
 M'Pika-Mouyabi ;
 M'Vindou (Agnès) ;
 N'Gabou-Diamonika (Antoinette) ;
 N'Gayi (Gaspard-Aimé) ;
 N'Gola-Boungou (Paul) ;
 N'Goma (Frédéric) ;
 N'Goma-Mouaya (André) ;
 N'Gongo (Mélanie-Pierre) ;
 N'Gouala (Germaine) ;
 N'Goto (Albert) ;
 N'Gouala (Maurice) ;
 N'Gouala-Tsoko (Célestine) ;
 Nianguï (Marie-Célestine)
 Koulou (André) ;
 Koutouéma ;
 Likibi (Martin) ;
 Loembet (Michel-Valentin) ;
 Loubaki-Bitchoumanou (Antoine) ;
 Loubota (Pascal) ;
 Loukébo-Baoudila (Augustine) ;
 Loutaya-Bemba (Cécile) ;
 Louziéni (Patrice) ;
 Mabiala (Appolinaire) ;
 Mabiala (Jean-Claude) ;
 Macaya-Balhou (Cécile-B.) ;
 Mahoungou (Gabriel) ;
 Makaya (Jean-Bernard) ;
 Makambot (Claudine-Suzanne) ;
 Makéla-Mabonzo (Abraham) ;
 Makita (Christophe) ;
 Makita (Gilbert) ;
 Makosso-Batchi (René) ;

Makosso (Berlin) ;
 Makosso-Dembi (Delphine) ;
 Makosso-Loumingou (Léontine) ;
 Makosso (Roger) ;
 Malanda-Dembi (Gabriel) ;
 Manguila (Norbert) ;
 Mangou-N'Gouéni (Rosalie) ;
 Maniézié (Frédéric) ;
 Mansouéki-Loutalamo-Missa ,
 Mapakou (Jean-Louis) ;
 Mapakou-Loemba (Paul) ;
 Massala (Jean-Marie) ;
 Massamba (Béatrice) ;
 Massamba (Janvier) ;
 Massamba (Jonathan) ;
 Massamba-N'Gongo (Françoise) ;
 Massengo (Guy-Euloge) ;
 Matintika (Dieudonné) ;
 Matoko (François-Xavier) ;
 Matondo (Evariste) ;
 Mavala (Jean-Aimé) ;
 N'Kaya-Dandou (Donatien) ,
 N'Kombo (Pierre) ;
 N'Koussou (Alphonsine) ,
 Nombo-Mouloungou (Célestine) ;
 N'Silou (Antoinette) ;
 N'Tsikayewmé (Jean-Médard) ;
 N'Zaba (Félix) ;
 N'Zaou (Jean-Baptiste) ;
 Ongagna (Dominique) ;
 Ongouya (Florian-Faustin) ;
 Panghoud (Auguste) ;
 Passy (Jean-Pierre) ;
 Pemba (Jacqueline) ;
 Pembé (Pauline) ;
 Poaty (Jean-Paul-Aimé) ;
 Poaty-Tchibassa (Marianne) ;
 Poukouta (Victor-Prosper) ;
 Safou (Joseph-Antoine) ;
 Safou (Joséphine) ;
 Samba (Jean-Bédel) ;
 Sita (Juliette) ;
 Suami-Matona (Robert) ;
 Tati-Zaou ;
 Tchibota (Pauline) ;
 Tchimbakala-Makosso (Jean-Michel) ;
 Tchissambo (François) ;
 Tchissambou-Tchiana (Guillaume) ;
 Tchitembo (Jean-Michel) ;
 Topanou (Théophile) ;
 Vicente-Yoba ;
 Vouété (Camille) ;
 Yembi (Maximilien) ;
 Yimba (Martine) ;
 Younga-Mankou (Jean-Vincent) ;
 Zinga ;
 Kokolo-Mantina (Nicodas) ;
 Mouandjéri (Jean-Paul) ;
 Bitoumbou (Crépin).

CENTRE DE M'VOUMVOU A

Abendé (Marie) ;
 Adékambi (Viviane) ;
 Ambadrou (Antoine) ;
 Matouba-M'Boumba (Aimée-Dorothee) ;
 Bahoulou (Robert) ;
 Bila (Sylvain) ;
 Bobo (Albert) ;
 Boko-Mouanémé ;
 Bongo (Rensard) ;
 Bouanga (Georges) ;
 Bouanga (Madeleine) ;
 Bouanga (Jules) ;
 Bouanga-Teckmassy (Fulbert) ;
 Bouanga-Makaya (Sidonie) ;
 Boubag (Fernand-Frédéric) ;
 Bouity (Jean-Marie) ;
 Boulingui (Jean) ;
 Boumba (Roger) ;
 Boumpoutou (Jacques) ;
 Boutandou-Goma ;
 Bayoutou-Pemba (Alicé) ;
 Dembi (Anasthase) ;
 Dembi-Makaya (Jean) ;
 Denga (Robert) ;
 Djimbi (Jérôme) ;
 Djembo (Jean-Clément-Appolinaire) ;

Dotto (Brigitte) dite N'Go ;
 Eckollet (Marguerite) ;
 Emex-Makaya (Marie-José) ;
 Eyenga (Didier) ;
 Eyoulou (Charles) ;
 Fayette (Guy-Aimé) ;
 Famby (Eve-Virginie) ;
 Famby (Marthe-Michèle) ;
 Foukouanna (Geneviève) ;
 Fouti-Kambissi ;
 Foutou-Loemba (Jeannine) ;
 Garcia-Séba (Sébastien) ;
 Gazaliou-Badirou ;
 Goma (Jérôme-Sylvain) ;
 Goma (René-Sylvain) ;
 Hondt (Edouard) ;
 Ignanga (Simone) ;
 Kabala (Anne-Marie-Claudine) ;
 Kaya-Lembé (Anne) ;
 Kambissi-Mcutou (Clémence) ;
 Kanza (Ambrosine) ;
 Kensso (Claudine) ;
 Kinianga-Goma ;
 Kola (Léonie) ;
 Kondji-Kambissi (Alphonsine-Marcelline) ;
 Kouanga (Jean-Pierre) ;
 Kouanga-M'Boumba (Raphaël) ;
 Lahami (Valentine) ;
 Lalaye-Hamidou ;
 Lélo-Poaty (Mathias) ;
 Bibaba (Georgette)
 Libali (Bertin) ;
 Loecôs (Bertile) ;
 Loemba (Alphonsine) ;
 Loemba (Barthélémy) ;
 Loemba-Tchitoula (Marie-Adèle) ;
 Loembet (Guy-Anicet) ;
 Mahcungou-Tsamba (Victor) ;
 Makaya (Jean-Marie) ;
 Makosso (Guy-Rémy) ;
 Makosso (Jean-Claude) ;
 Makosso-Pangou (Pascal) ;
 Makosso-Sittsou (Gisèle) ;
 Malaleu-Packa (Bernard) ;
 Magcungou (Jean-Gilbert) ;
 Mapakoudt-(Bayonne-Marie) ;
 Massamba (Sosteine) ;
 Massanga-M'Bouembo (Thérèse) ;
 Matombi-Dembi (Germaine) ;
 Matsima-Tsoko (Léonie) ;
 Matsinia (Olivier) ;
 Mavoungou-Bayonne ;
 Mavoungou-Mouissou (Bernadette) ;
 Mavoungou (Jean-Baptiste) 1 ;
 Mavoungou (Jean-Baptiste) 2 ;
 Mavoungou (Joseph-Raymond) ;
 Mavoungou-Makosso (Jean-Claude) ;
 Mavoungou (Agnès) ;
 Mavoungou (Etienne) ;
 Mavoungou (Joseph) ;
 Mavoungou-Pemba (Adèle) ;
 Mébiana (Colette) ;
 Miatoundila (Camille) ;
 Moutoutaou (Lacys) ;
 Mouissou (Florence) ;
 Mouithy (Josette-Julienne) ,
 Moukambou (François) . ;
 Mountanda (Ernest) ;
 Mcutou-Poaty (Moïse) ;
 Moutou-Goma (Appolinaire) ;
 Moutou (Emmanuel) ;
 Moutou (Alphonse) ;
 Moutou (Jean-Baptiste) ;
 Moutou (Martin) ;
 Moutou-M'Voumbi (Thérèse) ;
 Moutou (Olivier) ;
 M'Batchi-Pembé (Georgette) ;
 M'Batchi-Lélo (Laurent) ;
 M'Boumba-M'Poumou ;
 M'Bouity-Tchibandila (Anne-Cécile) ;
 M'Boussa (Julienne) ;
 M'Boutchi (S.-Louise) ;
 Niambi (François) ;
 Niambi (Jean-Claude) ;
 Nombo-N'Goma (Sathurnin) ;
 Nombo (Françoise) ;
 Nombot (Victoire-Noelle) ;

N'Dakélé (Clémentine) ;
 N'Dalla (Simon) ;
 N'Dembi-Badinga (Angélique) ;
 N'Gamban (Alphonsine) ;
 N'Gobéya-Libou (Albert) ;
 N'Goma-Kokolo (Alphonse) ;
 N'Guimbi (Dominique) ;
 N'Kenkélé (Jean Marie) ;
 N'Koumba-N'Goma (Georgette) ;
 N'Kounkou (Jean-Clotaire) ;
 N'Sonisa (Marie-Josée) ;
 N'Tinou-N'Tinou (Jean) ;
 Ongola (Urbain-Jean-Richard) ;
 Paka-Bongo (Gaston) ;
 Pambou (Michel) ;
 Pangou-Makosso (François) ;
 Panzou (Fidèle) ;
 Paraiso-Mahamed-Saidou-Abdon ;
 Paraiso-Machioudi (Marcel) ;
 Akouvi-Mihamy (Pauline) ;
 Pemba (Jeanne) ;
 Pembellot (André-Raymond) ;
 Poaty-Poaty ;
 Poaty-N'Gali (Léontine) ;
 Poaty (Adrien) ;
 Poaty-Loembé (Basile) ;
 Poaty (Paulin) ;
 Poaty-Bouma ;
 Poaty-Mavoungou ;
 Sah (Marcel) ;
 Siaka-Yenga-Laba (Yves) ;
 Sita (Cécile) ;
 Sita (Grégoire) ;
 Sitou (Maurice) ;
 Soukami (Jean) ;
 Soumbou (Guy-Alain) ;
 Steimbault (Maximin) ;
 Taty-Goma (François) ;
 Taty-Poaty (François) ;
 Taty-Kokolo ;
 Tiboussé (Barthélemy) ;
 Tonio (Christophe) ;
 Toumba (Marguerite-Clémence) ;
 Tchianika (Angélique) ;
 Tchibassa (Jean-Claude) ;
 Tchibinda-Pickéné ;
 Tchibinda (Marie) ;
 Tchibouanga (Cécile) ;
 Tchicaya-Doundzi (Emilienne) ;
 Tchicaya-N'Toumba (Florence) ;
 Tchicaya (Victor) ;
 Tchicaya (Marie-Jeanne) ;
 Tchicaya (Henriette-Léa) ;
 Tchikounzi (Guy-Didier) ;
 Tchiloemba (Daniel) ;
 Tchiloemba-Pemba (Léonie) ;
 Tchimbakala (François) ;
 Tchissambot-Taty (Rigobert) ;
 Tchissambou (Paul) ;
 Tchitcambi (Pierre) ;
 Tchitou (Joseph) ;
 Moé-Poaty (Viviane-Nicole) ;
 Vimalin (Jean de la Croix) ;
 Yembi (Jacob) ;
 Yoba (Bernadette) ;
 Yoba (Jean-Claude) ;
 Youabalé (Alphonsine) ;
 Zinga-N'Goma (Patrice) ;
 Zinga-Zinga ;
 Tchibinda-Tchicaya ;
 Mavoungou (Séraphin) ;
 N'Goma (Hervé) ;
 Afoussatou-Mazou.

CENTRE DE M'VOUMVOU B

Bahohessa (Patrice) ;
 Banga (Maurice) ;
 Bazabakana (Antoine) ;
 Bibila (André) ;
 Bidounga (Léa-Gisèle) ;
 Biaoula-Bemba (André) ;
 Bipia-Diéla (Casimir) ;
 Bilossi (Jérôme) ;
 Bissombolo (Véronique) ;
 Bitémo (Jean-Claude) ;
 Bikoundji (Elisabeth) ;
 Bizongo (Anatole-Désiré) ;

Bouanga (Antoinette) ;
 Boubath (Gisèle) ;
 Boulingui ;
 Boukangou (Jeanne) ;
 Boumba-Kiloemba (Laurent) ;
 Bouiti (Philcmène) ;
 Bouyou-M'Boumba (Célestine) ;
 Costant (Anselme) ;
 Dibala (Jean-Antoine) ;
 Dikondana (Daniel) ;
 Débéka (Hugues-Laurent) ;
 Djimbi-Mavoungou (Léonard) ;
 Gnitou-Tchibouanga (Albertine) ;
 Goma (André) ;
 Goma (Pascal) ;
 Goma (Léonce) ;
 Halla (Louis) ;
 Ilendo (Germaine) ;
 Kambissi-Makaya ;
 Ketty (Germaine) ;
 Kissemo (Jacques) ;
 Kissakou (Henriette) ;
 Kokolo (Auguste) ;
 Koufounda-Nzoungou (Serge) ;
 Kouka (Olga-Brigitte) ;
 Kouéna-N'Zoumba (Louise) ;
 Koumba (Jean) ;
 Koumba (Pauline) ;
 Koumba (Antoinette) ;
 Koutola (Jean-Romuald) ;
 Koussongola (Adolphine) ;
 Landamambou (Jean-Rémy) ;
 Landou-Nitou ;
 Liba-Pangou (Clément) ;
 Lipou (Georgine) ;
 Lola-Poaty (Simon) ;
 Loemba (Jean-Joseph) ;
 Loemba (Aloïse) ;
 Loemba-Landou (Clémence) ;
 Loemba-Moundélé (Albertine) ;
 Loembet (Marguerite) ;
 Loubasky (Eliane-Paulette-Pascaline) ;
 Louzolo (Maxime) ;
 Mabiála-Bouanga (Suzanne) ;
 Mabiála-M'Boungou (Anatole) ;
 Mabika (Albert) ;
 Madingou (Pierre) ;
 Mabounga (Daniel) ;
 Magnoungou-Boulagoma (Paul) ;
 Mafoumbi (Christine) ;
 Mahoukou-Biyoudi (Hélène) ;
 Makaya-Mabiála (Georges) ;
 Makaya (Guy-Jean) ;
 Makaya (Ambroise) ;
 Makosso (Béatrice) ;
 Makosso (David) ;
 Makosso (Elisabeth) ;
 Makosso-Linda ;
 Makosso (Lucien-Guy) ;
 Makosso-Lélo ;
 Makouba-Soko (Marie-Antoinette) ;
 Makoumbou-Zoumba (Gabrielle) ;
 Malalou-Mombaut (Rigobert) ;
 Mallali (Agathe) ;
 Maboumba-Zassi ;
 Malomi (Josephine) ;
 Malafou (Antoinette) ;
 Malila-Pitra (Augustine) ;
 Malonga-Moussayandi (Jacqueline) ;
 Malonga-Mambou (Sidonie) ;
 Malonga-Bayoula (Balbine) ;
 Maloumbi (Angèle-Cécile-Valerie) ;
 Manfoumbi (Serge) ;
 Manfoundou-N'Soko (Justine) ;
 Matsoungou (Martine) ;
 Mantsinguissi (Sabine) ;
 Matsanga (Généviève) ;
 Margarida-Rodriguez ;
 Massagna (Rose) ;
 Massamba (Marie-Thérèse) ;
 Massounga (Claire) ;
 Massiala (Simone) ;
 Mavoungou-M'Bikou (Marie) ;
 Mavoungou-Mafouta (Denis) ;
 Mavoungou-Koudji (Dieudonné) ;
 Mavoungou (François-Sébastien) ;
 Mavoungou-Dembi (Daniel) ;

Mavoungou (Jean) ;
 Mavoungou-M'Batchi ;
 Matassa (Jean-Claude) ;
 Matiati-Massanga (Antoinette) ;
 M'Baya-Mafouli (Léonie) ;
 M'Boua-Kengué (Alphonsine) ;
 M'Bouilou (Martin) ;
 M'Bouity-Tchibassa (Félicité) ;
 M'Boumba (Anne-Jeanette) ;
 M'Boungou-Mouguembou (Albert) ;
 M'Foutou (Christine) ;
 Miawouawouana-Bamanabio (Elionore) ;
 Miazolo (Patrice) ;
 Missamou (Christophe) ;
 Minouandiguila (Robert) ;
 Mitamona (Marguerite) ;
 Miafouma (Julienne) ;
 Massamou (Jean-Félix) ;
 Modidi (Albert) ;
 Mouanda (Henriette) ;
 Mouanda-Kenga (Françoise) ;
 Moubandé (Jean-Pierre) ;
 Mountou-Safou (Jean-Timothée) ;
 Moukoko (Sébastien) ;
 Moukukoulou (Jean-Pierre) ;
 Moukoyou-N'Zoko (Jacqueline) ;
 Mouboko (Elisabeth) ;
 Mougondo-Loemba (Pascal) ;
 Mouila (André) ;
 Mouila (Jeannette) ;
 M'Panzou-Mayédimina (Claudette) ;
 M'Pemba (Marie-Thérèse) ;
 M'Pori (Denise) ;
 M'Viboulou (André) ;
 M'Voula-Malalo (Jacqueline) ;
 Mynngou (Yves-Bonaventure) ;
 N'Déla-Eita (Philomène) ;
 N'Dembé-Kouanga ;
 N'Doundou (Jeannette) ;
 N'Goma (Louis) ;
 N'Kanzi (Marcel) ;
 N'Kembi (Charlotte) ;
 Niangui (Madeleine) ;
 N'Sitou-Safou (Raymond-Dieudonné) ;
 N'Soukala ;
 N'Tiri-N'Koulou (Céline) ;
 N'Tsenda-Loussakou (Martine) ;
 N'Zamba (Donatien) ;
 N'Zaou (Germaine) ;
 N'Zambi (Marie-Jeanne) ;
 N'Zako-Kokolo (Pascal) ;
 N'Zoussi (Charlotte) ;
 N'Zoutsi-NGoma ;
 NZoudzi (Jean-Bernard) ;
 Obodou (Marie-Jeanne) ;
 Ofi (Dieudonné) ;
 Ouakékolo (Pierrette) ;
 Ouayika (Jeannette) ;
 Pambou (Jean-Baptiste) ;
 Passy (Augustine) ;
 Passy-Mambou (Brigitte) ;
 Pemba-Tchitoula (Eugène) ;
 Pemba (Marie-Augustine) ;
 Pemba (Emile) ;
 Poaty-Malonda ;
 Poaty-Djembo (Gustave) ;
 Pwaty-Pambou (Aiselle-Gisèle) ;
 Satty (Rachelle-Sidonie) ;
 Satty-Sako (Sylvanie-Laurence) ;
 Soungou (Henriette) ;
 Tembo (Jean-Claude) ;
 Taty (Marie-Immaculée) ;
 Taty (Théodore) ;
 Tchicaya (Michel) ;
 Tchicaya (Jean-Félix) ;
 Tchicaya (Martin) ;
 Tchibassa (Albertine) ;
 Tchikamba (Thomas) ;
 Tchiloumbou (Marie) ;
 Tchiloemba (J.-Marie-Jacqueline) ;
 Tchitembo (François) ;
 Tchitchélé (Jean-Benoît) ;
 Tchitombi (Sylvain) ;
 Tchitoula (Jacqueline) ;
 Tsangou (Colette) ;
 Tchikabala (Victorine) ;
 Tsimba-Tsonda ;

Tsona (Marie-Georgette) ;
 Yoyo-Moussitou (Nerbert) ;
 Zikou (Angèle-Yolande-Généviève) ;
 Zinga-Thivanga (Caroline).

CENTRE DE TIÉ TIÉ - B

Aiglan (Adolphe) ;
 Balossa (Simon) ;
 Balou (Grégoire) ;
 Baloud (Jérôme) ;
 Banzoulou (Jean-Gatien) ;
 Bassafoula (Emmanuel-Aimé) ;
 Bidzimou-Gangoua (Clarisse) ;
 Biléko-N'Lomba (Antoinette) ;
 Bissafi (Albert) ;
 Biyouidi-Bimoko (Julienne) ;
 Bizibaioxi (Blaise) ;
 Bonzo-Yabiassa (Albertine) ;
 Bouanga-Koumba (Antoinette) ;
 Bouara (Bernadette) ;
 Bouara (M.-Eve-Christine) ;
 Bouity (Michel) ;
 Bouongassi (Georgette) ;
 Boulingui (Jeannette) ;
 Boura-Boutsou (Georgine) ;
 Bouyé (Dieudonné-Robert) ;
 Diamesso (Michel-Théodore) ;
 Diandagha (Ange) ;
 Dibazolélé-Kiéno (Elisabeth-Antoinette) ;
 Dzassa (Mélanie) ;
 Dzarika (Sylvain) ;
 Gamba (Suzanne) ;
 Ibalá (Bertin) ;
 Ibouanga-Kouhou (Marie) ;
 Idilou (Martin) ;
 Itsika (Benjamin) ;
 Kari-Malalou (Jean-Pierre) ;
 Kali-Tchicaya (Zéphirin) ;
 Kimbamba (Jean-Pierre) ;
 Kimbaka-Lougouédi (Charlotte) ;
 Kombo (Jacques) ;
 Kounga-Moukoko (Victoire) ;
 Koussou (Jean-Robert) ;
 Kouéla (Evelyn-Florence) ;
 Landamio (Régine) ;
 Lembé (Marie-Fatima) ;
 Likibi (Dieudonné-Michel) ;
 Loemba-Biassialila (Thérèse) ;
 Loemba (François) ;
 Loembé (Alice) ;
 Louvouézo (Josephine) ;
 Mabilia (Angèle) ;
 Mabilia (Charles) ;
 Mabilia-N'Gouma (Zacharie) ;
 Mabilia (Nicolas) ;
 Mahoungou (Bernadette) ;
 Makanda (Delphine) ;
 Makaya (Madeleine) ;
 Makouanga-M'Pika (Joseph) ;
 Makia-N'Zengué (Patrice) ;
 Malamou (Bruno-Félix) ;
 Malembé (André) ;
 Maloumbi (Rita-Marcelline) ;
 Mambou-Ymbou (Rosalie) ;
 Mamboma (Kodère) ;
 Mambou (Jean-Bosco) ;
 Mamosso (Jean-Pierre) ;
 Mandzia (Nestor) ;
 Mankessi (Elisabeth-Blanche) ;
 Mapa (François) ;
 Massoussa-N'Dombi (Victorine) ;
 Mavouenzéla-Mazélot (Jean-Gilbert) ;
 Mavoungou (Marie-Marguerite) ;
 Mavoungou-Mavoungou ;
 Mavoungou (Clément-Pascal-Antoine) ;
 Miangounina (Bernadette) ;
 Moudiongui (Pierre) ;
 Moukaha (Daniel) ;
 Moukala-M'Boungou (Hilaire) ;
 Moukassi (Joseph-Théodore) ;
 Mouké (Timothée) ;
 Mouloungui (Charles) ;
 Mouyéni-Dibala (Alphonse) ;
 M'Boungou (Eugène) ;
 M'Pandi-Mantsangassa (Félix) ;
 M'Voumini (Joseph) ;
 N'Damba (Bedel) ;